



Abivax annonce la fixation du prix de l'Offre au public largement sursouscrite de 800 M\$ (702 M€) d'American Depositary Shares

1 juillet 2026

Abivax annonce la fixation du prix de l'Offre au public largement sursouscrite de 800 M\$ (702 M€) d'American Depositary Shares

- Le montant de l'offre a été augmenté de **600 M\$ à 800 M\$**, à un prix de **125,00 \$ par ADS**, soit une **prime de 2,39 %** par rapport au VWAP sur trois jours
- Le produit brut attendu, d'environ **800 M\$ (702 M€)**, avant exercice éventuel de l'Option de Surallocation, devrait permettre de prolonger l'horizon de trésorerie de la Société jusqu'au **deuxième trimestre 2029**, finançant ainsi la commercialisation potentielle d'obefazimod et la poursuite du développement clinique

PARIS, France, 1^{er} juillet 2026 – 14h30 (CEST) – Abivax SA (Euronext Paris : FR0012333284 – ABVX) (« **Abivax** » ou la « **Société** »), une société de biotechnologie au stade clinique spécialisée dans le développement de thérapies exploitant les mécanismes naturels de régulation de l'organisme pour stabiliser la réponse immunitaire chez les patients atteints de maladies inflammatoires chroniques, annonce aujourd'hui la fixation des modalités définitives d'une offre au public garantie préalablement annoncée de 6.400.000 American Depositary Shares (« **ADS** »), chacune représentant une action ordinaire de la Société, d'une valeur nominale de 0,01 euro par action (une « **Action Ordinaire** »), aux États-Unis d'Amérique, émises au prix de 125,00 \$ par ADS (l'« **Offre** »). La taille de l'Offre a été augmentée par rapport à la taille précédemment annoncée de 600,0 millions de dollars d'ADS.

Le prix d'offre de 125,00 \$ par ADS (correspondant à 109,71 € par Action Ordinaire, sur la base du taux de change de 1,00 € = 1,1394 \$ tel que publié par la Banque Centrale Européenne le 30 juin 2026), est égal à la moyenne pondérée par les volumes des cours des Actions Ordinaires sur le marché réglementé d'Euronext Paris (« **Euronext** ») sur les trois dernières séances de bourse précédant la fixation du prix de l'Offre (soit du 26 juin au 30 juin 2026), majorée d'une prime de 2,39 % et a été arrêté par le Directeur Général sur subdélégation du Conseil d'administration conformément aux 18^{ème} et 27^{ème} résolutions de l'assemblée générale mixte de la Société du 11 mai 2026 (l'« **Assemblée Générale** »).

Leerink Partners, Morgan Stanley, Piper Sandler et Guggenheim Securities agissent en qualité de teneurs de livre associés pour l'Offre. LifeSci Capital agit en qualité de teneur de livre passif pour l'Offre. Van Lanschot Kempen agit en qualité de chef de file pour l'Offre.

L'Offre fait l'objet d'un contrat de garantie et de placement. Le contrat de garantie et de placement a été conclu le 30 juin 2026 dans le cadre de la détermination du prix d'offre. Le contrat de garantie et de placement ne constitue pas une garantie de bonne fin au sens de l'article L. 225-145 du Code de commerce.

Nature de l'Offre

Les Actions Ordinaires (sous forme d'ADS) émises dans le cadre de l'Offre sont émises par voie d'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires via une offre au public (à l'exception des offres au public définies à l'article L.411-2 1^o du Code monétaire et financier) conformément aux 18^{ème} et 27^{ème} résolutions de l'Assemblée Générale.

Date de Règlement-Livraison Prévue

Le règlement-livraison de l'Offre devrait avoir lieu le 6 juillet 2026, sous réserve des conditions usuelles.

Option de Surallocation

Dans le cadre de l'Offre, la Société a accordé aux banques garantes une option de surallocation exerçable au plus tard le 6 juillet 2026 leur permettant de souscrire jusqu'à 960.000 ADS supplémentaires, représentant 15 % de la taille de l'Offre, aux mêmes termes et conditions que l'Offre, conformément à la délégation accordée par l'Assemblée Générale aux termes de ses 23^{ème} et 27^{ème} résolutions (l'« **Option de Surallocation** »). La Société annoncera l'exercice de l'Option de Surallocation et le nombre d'ADS à émettre en conséquence, le cas échéant, dès que possible dans un communiqué de presse ultérieur.

Stabilisation

Dans le cadre de l'Offre, Leerink Partners, agissant en qualité d'agent stabilisateur, peut effectuer des transactions en vue de soutenir, stabiliser ou maintenir le cours de marché de ces titres à un niveau supérieur à celui qui pourrait autrement prévaloir sur le marché des ADS de la Société. Il n'existe cependant aucune garantie que l'agent stabilisateur prendra une quelconque mesure de stabilisation et, si une telle mesure est décidée, elle pourrait être arrêtée à tout moment sans préavis. Toute action de

stabilisation ou de surallocation sera effectuée conformément à l'ensemble des règles et réglementations applicables et pourra être entreprise sur le Nasdaq Global Market.

Produit Estimé de l'Offre

Le produit brut total de l'Offre s'élèverait à environ 800,0 millions de dollars, correspondant à environ 702,1 millions d'euros, avant déduction des commissions de garantie et autres frais liés à l'Offre à la charge de la Société, en supposant que l'Option de Surallocation ne soit pas exercée dans le cadre de l'Offre. Si la Société émet des ADS supplémentaires à la suite de l'exercice intégral de l'Option de Surallocation dans le cadre de l'Offre, le produit brut estimé perçu par la Société dans le cadre de l'Offre devrait s'élever à environ 920,0 millions de dollars, correspondant à environ 807,4 millions d'euros, avant déduction des commissions de garantie et des autres frais liés à l'Offre à la charge de la Société.

Au 31 mars 2026, la Société disposait d'une trésorerie, d'équivalents de trésorerie et de placements à court terme de 491,6 millions d'euros, assurant une visibilité financière jusqu'au quatrième trimestre 2027 sur la base des hypothèses opérationnelles actuelles. La Société envisage d'utiliser le produit net de l'Offre pour les dépenses liées à la commercialisation potentielle de son principal candidat médicament, obefazimod, aux États-Unis d'Amérique ; les dépenses de recherche clinique et de développement, principalement liées à la rectocolite hémorragique et à la maladie de Crohn ; et le solde, le cas échéant, pour les besoins généraux de la Société.

La Société estime que le produit net prévisionnel de l'Offre (en supposant que l'Option de Surallocation ne soit pas exercée), combiné à sa trésorerie et à ses équivalents de trésorerie actuels, lui permettra de financer ses activités jusqu'au deuxième trimestre 2029.

Engagement de Conservation

Dans le cadre de l'Offre, les administrateurs et les dirigeants de la Société sont soumis à un engagement de conservation d'une durée de 60 jours suivant la date du supplément au prospectus définitif, sous réserve d'exceptions usuelles. La Société a également consenti un engagement d'abstention d'une durée de 60 jours suivant la date du supplément au prospectus définitif, sous réserve d'exceptions usuelles.

Dilution

Les 6.400.000 Actions Ordinaires (sous forme d'ADS) émises dans le cadre de l'Offre représenteront une dilution d'environ 8,0 % du capital social de la Société (sur une base non diluée et en excluant l'exercice de l'Option de Surallocation) et de 9,2 %, en cas d'exercice intégral de l'Option de Surallocation (sur une base non diluée). À titre d'exemple, un actionnaire détenant 1 % du capital social de la Société avant l'Offre détiendrait une participation de 0,93 % après réalisation de l'Offre et de 0,92 % en cas d'exercice intégral de l'Option de Surallocation.

Évolution de la structure de l'actionariat dans le cadre de l'Offre

À l'issue de l'Offre (et avant exercice de l'Option de Surallocation), la structure actionariale sera répartie, à la connaissance de la Société, comme suit :

Actionnaires	Avant l'Offre			Après l'Offre (hors exercice de l'Option de Surallocation)		
	Nombre d'actions (sur une base non-diluée)	% du capital social (sur une base non diluée)	% des droits de vote (sur une base non diluée)	Nombre d'actions (sur une base non diluée)	% du capital social (sur une base non diluée)	% des droits de vote (sur une base non diluée)
TCG Crossover	6 579 214	8,24%	8,01%	6 579 214	7,63%	7,43%
Sofinnova Partners	3 377 494	4,23%	6,75%	3 377 494	3,92%	6,26%
Invus	6 792 593	8,51%	8,27%	7 368 593	8,55%	8,32%
Darwin	4 260 015	5,34%	5,19%	4 660 015	5,41%	5,26%
Direction	1 177 798	1,48%	1,48%	1 177 798	1,37%	1,37%
Conseil d'administration (1)	4 863	0,01%	0,01%	4 863	0,01%	0,01%
Employés	188 496	0,24%	0,23%	188 496	0,22%	0,21%
Consultants	400	0,00%	0,00%	400	0,00%	0,00%
Autres (2)	317 898	0,40%	0,56%	317 898	0,37%	0,52%
Investisseurs dans le cadre de l'Offre (autres que ceux listés)	-	0,00%	-	5 424 000	6,29%	6,13%

ci-dessus)						
Flottant	57 101 898	71,56%	69,51%	57 101 898	66,24%	64,49%
Total	79 800 669	100%	100%	86 200 669	100%	100%

(1) A l'exclusion de Marc de Garidel.

(2) Autres : actionnaires minoritaires historiques ou détenteurs de BSA/BCE/AGA, ainsi qu'anciens employés de la Société, anciens membres du Conseil d'administration ou certains membres de comités.

En cas d'exercice total de l'Option de Surallocation, la structure actionnariale sera répartie, à la connaissance de la Société, comme suit :

Actionnaires	Après l'Offre (en cas d'exercice total de l'Option de Surallocation)		
	Nombre d'actions (sur une base non diluée)	% du capital social (sur une base non diluée)	% des droits de vote (sur une base non diluée)
TCG Crossover	6 579 214	7,55%	7,35%
Sofinnova Partners	3 377 494	3,88%	6,19%
Invus	7 368 593	8,45%	8,23%
Darwin	4 660 015	5,35%	5,21%
Direction	1 177 798	1,35%	1,36%
Conseil d'administration (1)	4 863	0,01%	0,01%
Employés	188 496	0,22%	0,21%
Consultants	400	0,00%	0,00%
Autres (2)	317 898	0,36%	0,52%
Investisseurs dans le cadre de l'Offre (autres que ceux listés ci-dessus)	6 384 000	7,32%	7,13%
Flottant	57 101 898	65,51%	63,80%
Total	87 160 669	100%	100%

(1) A l'exclusion de Marc de Garidel.

(2) Autres : actionnaires minoritaires historiques ou détenteurs de BSA/BCE/AGA, ainsi qu'anciens employés de la Société, anciens membres du Conseil d'administration ou certains membres de comités.

Règlement-Livraison – Documentation

Les ADS de la Société sont admises aux négociations sur le Nasdaq Global Market sous le symbole « ABVX ». Les Actions Ordinaires de la Société sont admises aux négociations sur Euronext sous le symbole « ABVX ».

Les Actions Ordinaires émises dans le cadre de l'Offre devraient être admises aux négociations sur Euronext le 6 juillet 2026.

Les Actions Ordinaires sous-jacentes aux ADS émises dans le cadre de l'Offre feront l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur Euronext sur la même ligne de cotation que les Actions Ordinaires existantes de la Société actuellement admises aux négociations sur Euronext, sous le même code ISIN FR0012333284. Les négociations des Actions Ordinaires sur Euronext sont suspendues le 1^{er} juillet 2026 jusqu'à l'ouverture des négociations des ADS sur le Nasdaq Global Market vers 15h30 (heure de Paris) / 9h30 (heure de New York) aujourd'hui (le 1^{er} juillet 2026).

Un document préalable d'enregistrement automatique en anglais intitulé « Form F-3 » (incluant un prospectus) relatif aux titres de la Société a été enregistré auprès de la Securities and Exchange Commission (la « SEC ») aux États-Unis d'Amérique le 23 juillet 2025, est devenu effectif dès son dépôt, et a été modifié le 30 juin 2026. La Société a également déposé auprès de la SEC une version préliminaire du supplément au prospectus (et du prospectus initial qui y est joint) relative à l'Offre et en décrivant les conditions (le « **Supplément au Prospectus Préliminaire** ») et déposera un supplément au prospectus définitif auprès de la SEC. Avant de souscrire des ADS dans le cadre de l'Offre, les investisseurs potentiels sont invités à lire le Supplément au Prospectus Préliminaire (et le prospectus initial qui y est joint), ainsi que les documents incorporés par référence. Ces documents peuvent être obtenus gratuitement en consultant EDGAR sur le site internet de la SEC à l'adresse www.sec.gov. Alternativement, une copie du Supplément au Prospectus Préliminaire (et du prospectus initial qui y est joint) peut être obtenue auprès de Leerink Partners LLC, Attention: Syndicate Department, 53 State Street, 40th Floor, Boston, MA 02109, par téléphone au (800) 808-7525, ext. 6105, ou par e-mail à syndicate@leerink.com ; Morgan Stanley & Co. LLC, Attention: Prospectus Department, 180 Varick Street, 2nd Floor, New York, NY 10014, ou par e-mail à prospectus@morganstanley.com ; Piper Sandler & Co., 350 North 5th Street, Suite 1300, Minneapolis, MN 55402, Attention: Prospectus Department, par téléphone au (800) 747-3924 ou par e-mail à

prospectus@psc.com ; ou Guggenheim Securities, LLC, Attention: Equity Syndicate Department, 330 Madison Avenue, 8th Floor, New York, NY 10017, par téléphone au (212) 518-9544 ou par e-mail à GSEquityProspectusDelivery@guggenheimpartners.com.

Conformément à l'article 1(5)(a) du règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 (le « **Règlement Prospectus** »), l'Offre n'est pas soumise à un prospectus nécessitant l'approbation de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») ni à la publication du document d'information visé à l'Annexe IX du Règlement Prospectus.

Facteurs de risque

Les investisseurs potentiels doivent examiner attentivement les risques décrits dans la section « Facteurs de risque » du Supplément au Prospectus Préliminaire, notamment les risques suivants :

- Notre direction disposera d'un large pouvoir discrétionnaire quant à l'utilisation du produit de cette Offre et pourra l'utiliser d'une manière qui n'augmentera pas la valeur de votre investissement ;
- Si vous achetez des ADS dans le cadre de l'Offre, vous subirez une dilution importante et immédiate ;
- Les ventes concomitantes ou futures d'Actions Ordinaires ou d'ADS par les actionnaires existants pourraient faire baisser le cours de marché des ADS et des Actions Ordinaires ; et
- Une levée de fonds supplémentaire, notamment à la suite de cette Offre ou d'autres offres visant à financer les programmes cliniques ou la commercialisation des médicaments candidats de la Société, pourrait entraîner une dilution pour nos actionnaires, restreindre nos activités ou nous obliger à renoncer à nos droits sur nos médicaments candidats.

En outre, la Société attire l'attention sur les facteurs de risque liés à la Société et à ses activités décrits sous la mention « Facteurs de risque » dans le Supplément au Prospectus Préliminaire et dans les documents incorporés par référence, ainsi que présentés dans le chapitre 2 du Document d'Enregistrement Universel 2025 déposé auprès de l'AMF sous le numéro D.26-0133 le 23 mars 2026, qui est disponible gratuitement sur le site internet de la Société à l'adresse <https://ir.abivax.com/fr>, ainsi que sur le site internet de l'AMF à l'adresse www.amf-france.org.

À propos d'Abivax

Abivax est une société de biotechnologie au stade clinique axée sur le développement de produits thérapeutiques exploitant les mécanismes naturels de régulation de l'organisme pour stabiliser la réponse immunitaire chez les patients atteints de maladies inflammatoires chroniques. Basée en France et aux États-Unis, Abivax a pour principal candidat médicament obefazimod (ABX464), est en phase 3 d'essais cliniques dans le traitement de la rectocolite hémorragique active modérée à sévère.

Contacts :

Relations Investisseurs Abivax
Patrick Malloy
patrick.malloy@abivax.com
+1 847 987 4878

Déclarations prospectives

Le présent communiqué de presse contient des déclarations prospectives, prévisions et estimations, y compris celles relatives aux objectifs commerciaux et financiers de la Société. Les termes tels que « concevoir », « avoir l'intention », « s'attendre à », « prévoir », « futur », « pouvoir », « pourrait », « peut », « potentiel », « planifier », « projeter », « devrait », « sera » et les variantes de ces termes et expressions similaires sont destinés à identifier les déclarations prospectives. Ces déclarations prospectives comprennent des déclarations concernant le règlement-livraison prévu de l'Offre, l'utilisation anticipée du produit net de celle-ci, toute annonce de l'exercice de l'Option de Surallocation, la période pendant laquelle la Société anticipe que ses ressources financières seront suffisantes pour soutenir ses opérations, ainsi que des déclarations concernant ou impliquant le potentiel thérapeutique des candidats médicaments d'Abivax, et d'autres déclarations qui ne sont pas des faits historiques. Bien que la direction d'Abivax estime que les attentes reflétées dans ces déclarations prospectives sont raisonnables, les investisseurs sont avertis que les informations et déclarations prospectives sont soumises à différents risques, aléas et incertitudes, dont beaucoup sont difficiles à prédire et généralement indépendants de la volonté d'Abivax, ce qui pourrait impliquer que les résultats et développements réels diffèrent sensiblement de ceux exprimés, implicites ou projetés par les informations et déclarations prospectives. Une description de ces risques, aléas et incertitudes figure dans les documents déposés par la Société auprès de l'AMF en application de ses obligations légales, notamment son Document d'Enregistrement Universel, et dans le Rapport Annuel de la Société sur le formulaire 20-F déposé auprès de la U.S. Securities and Exchange Commission le 23 mars 2026, sous le titre « Facteurs de risque ». Ces risques, aléas et incertitudes incluent, entre autres, les incertitudes inhérentes à la recherche et au développement, les données et analyses cliniques futures, les décisions des autorités réglementaires, telles que la FDA ou l'EMA, concernant l'approbation éventuelle et le calendrier de tout candidat médicament, ainsi que leurs décisions concernant l'étiquetage et d'autres questions qui pourraient affecter la disponibilité ou le potentiel commercial de tels produits candidats et la disponibilité d'un financement suffisant pour les dépenses d'exploitation prévisibles et imprévisibles de la Société et ses besoins en dépenses

d'investissement. Parmi ces risques et incertitudes figurent les conditions de marché, notamment les taux d'intérêt du marché et le cours de négociation et la volatilité des Actions Ordinaires et des ADS. Une attention particulière devrait être accordée aux obstacles potentiels du développement clinique et pharmaceutique, y compris les évaluations complémentaires par la Société et les agences réglementaires et les comités d'éthique/IRB suite à l'évaluation des données précliniques, pharmacocinétiques, de cancérogénicité, de toxicité, CMC et cliniques. En outre, ces déclarations prospectives, prévisions et estimations sont valables uniquement à la date du présent communiqué de presse. Les lecteurs sont priés de ne pas se fier indûment à ces déclarations prospectives. Sauf obligation légale, Abivax décline toute obligation de mise à jour de ces déclarations prospectives, prévisions ou estimations afin de refléter tout changement ultérieur dont la Société aurait connaissance. La Société ne peut fournir aucune garantie quant à sa capacité à utiliser efficacement le produit net comme décrit ci-dessus. Les informations sur les produits pharmaceutiques (y compris les produits en cours de développement) figurant dans ce communiqué de presse ne sont pas destinées à constituer une publicité. Le présent communiqué de presse ne constitue pas un conseil en investissement et ne doit pas être considéré comme tel. Il n'a aucun lien avec les objectifs d'investissement, la situation financière ou les besoins spécifiques d'un quelconque destinataire. Il ne doit pas être considéré par les destinataires comme un substitut à l'exercice de leur propre jugement. Toutes les opinions exprimées ici sont susceptibles d'être modifiées sans préavis.

Avertissements

Le présent document ne constitue ni une offre de vente ni la sollicitation d'un ordre d'achat de titres de la Société, dans un État ou une juridiction dans laquelle une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale avant l'enregistrement des titres concernés ou autre qualification en vertu de la réglementation boursière d'un tel État ou d'une telle juridiction.

La diffusion de ce document peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. Les personnes en possession du présent document doivent s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer.

Ce communiqué ne constitue pas un prospectus au sens du Règlement Prospectus.

Ce document n'est distribué et ne s'adresse qu'aux personnes morales qui sont des investisseurs qualifiés tels que définis dans le Règlement Prospectus. Aucune offre au public des titres mentionnés dans le présent document nécessitant la publication par la Société d'un prospectus conformément à l'article 3 du Règlement Prospectus n'est faite et ne sera faite dans un état membre de de l'Espace Économique Européen (chacun, un « **État Membre Concerné** »). Aux fins de ce qui précède, l'expression « offre au public » dans tout État Membre Concerné a la signification qui lui est donnée à l'article 2(d) du Règlement Prospectus.

Ce document n'est distribué et ne s'adresse qu'aux personnes (a) en dehors du Royaume-Uni, (b) qui sont des « investisseurs qualifiés » (tels que définis au paragraphe 15 de l'Annexe 1 des Public Offers and Admissions to Trading Regulations 2024 (les « **Règlements POAT** »)) ayant une expérience professionnelle en matière d'investissements relevant de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (l'« **Ordonnance** »), et (c) qui sont des « high net worth entities », et toutes autres personnes auxquelles ces informations peuvent être légalement communiquées conformément à l'article 49(2) de l'Ordonnance (ensemble, les « personnes concernées »). Au Royaume-Uni, toute offre de titres décrite dans le présent document sera faite en vertu d'une exemption prévue par les Règlements POAT de l'obligation de publier un prospectus. Tout investissement ou activité d'investissement auquel ce document se rapporte n'est accessible qu'aux personnes concernées et ne sera réalisé qu'avec des personnes concernées. Toute personne qui n'est pas une personne concernée ne doit pas utiliser ou se prévaloir de ce document ou de son contenu.

Uniquement pour les besoins du processus d'approbation des produits de chaque fabricant, l'évaluation du marché cible concernant les titres offerts dans le cadre de l'Offre a permis de conclure, en ce qui concerne les critères relatifs au type de clients, que : (i) le marché cible des titres est celui des contreparties éligibles et des clients professionnels, chacun tel que défini dans la Directive 2014/65/UE, telle que modifiée (« **MiFID II** ») ; et (ii) tous les canaux de distribution des titres offerts dans le cadre de l'Offre aux contreparties éligibles et aux clients professionnels sont appropriés. Toute personne offrant, vendant ou recommandant ultérieurement les titres (un « **distributeur** ») doit prendre en considération l'évaluation du type de clients des fabricants ; cependant, un distributeur soumis à MiFID II est responsable de la réalisation de sa propre évaluation du marché cible en ce qui concerne les titres offerts dans le cadre de l'Offre (en adoptant ou en affinant l'évaluation du marché cible des fabricants) et de la détermination des canaux de distribution appropriés.

Ce communiqué de presse a été préparé en français et en anglais. En cas de divergence entre les deux versions du communiqué de presse, la version française prévaudra.

Pièce jointe

- [260701_Abivax_CP_Pricing of Upsized Public Offering](#)